



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

## COMPTE RENDU

### **GROUPE DE TRAVAIL TRANSVERSAL OBLIGATION DE DEBARQUEMENT (I ET II)**

Centre de conférence Printworks – château de Dublin  
Mercredi 16 et Jeudi 17 septembre 2015

#### **Réunion I – Mercredi 16 de 14h à 17h**

##### **1. Bienvenus et présentations**

Bertie Armstrong a souhaité la bienvenue aux membres, à la Commission, aux représentants des États Membres et aux observateurs de la réunion.

L'ordre du jour proposé a été adopté.

##### **2. Suivi de la précédente réunion du ComEx**

Le Président a expliqué que lors de la précédente réunion du ComEx (Édimbourg le 9 juillet 2015, cliquez [ici](#)) il a été demandé au CC de transmettre toutes questions en détail sur l'Obligation de Débarquement (OD) à la CE par écrits. Les questions ont été transmises par les membres et traduites en Anglais, puis recueillies et groupées par le Secrétariat. Pour des questions de restrictions budgétaires, le texte qui en a résulté n'a pas pu être traduit dans les trois langues de travail du CC et a été envoyé à la CE et aux Membres du CC seulement en anglais. Dominic Rihan de la CE est présent à la réunion pour aider à répondre aux questions.

Le Président a ensuite présenté les questions et les réponses sont celles données par M. Rihan.

##### **1) Augmentation de Quota**

Une réunion est organisée entre les États Membres (EM) les 22 – 23 septembre sur la manière dont l'augmentation des quotas sera calculée. Les détails sur la méthode de calcul ne sont pas encore disponibles. Les EM ont produits des plans de rejets qui seront reproduits dans les actes délégués sans changements majeurs. Les augmentations de quotas ne sont envisagées que pour les stocks dont la chute est principalement sous l'OD, dans les cas où ne sont affecté qu'une partie des pêcheries ou qu'une petite partie des captures, aucune augmentation de quota n'est indiquée. Dans ces cas, c'est à l'EM de prendre les mesures (ex. : échange de quota) pour s'assurer que cela



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

ne provoque pas de problèmes. C'est aux EM d'organiser les possibilités de pêches (y compris les augmentations de quotas) à transmettre à la bonne partie de l'industrie.

La CE essaiera d'être la plus transparente possible, et la méthode de calcul pour l'augmentation de quota sera probablement rendue disponible, du moins généralement. Ce sera également le cas pour les calculs préliminaires

Dans les cas où il y a des dérogations accordées pour les rejets (ex. fort taux de survie, à *minima* (*de minimis*)) les TACs seront réduits en fonction des rejets attendus.

A l'heure actuelle, l'effet de l'OD pour les stocks avec une recommandation de TAC très basse (cabillaud dans l'Ouest de l'Écosse, par exemple) n'est pas connu, car leur phasage a été repoussé. La manière dont la gestion des espèces à quota limitant sera intégrée n'est pas encore claire. Pour la PCP le critère déterminant sera le RMD (MSY en anglais)

Il a été noté durant la réunion que pour certains stocks le taux de rejet est supposé égal à zéro, en fait, il y existe un rejet minime. La manière dont cela doit être traité par les pêcheurs et les gestionnaires n'est pas claire. La Commission (M. Rihan) a souligné que cela était lié au manque de données sur les rejets – si les données sur les rejets peuvent être transmises aux scientifiques cela aidera à améliorer la recommandation pour l'ensemble des captures plutôt que des débarquements.

## 2) Définition des pêcheries

Dans chaque plan de rejet régional, les EM ont décidé de la méthode pour définir les pêcheries. M. Rihan a reconnu que cette partie de la régionalisation pourrait susciter des problèmes dans les pêcheries transrégionales jusqu'en 2019. Ce n'est pas l'intention de la CE d'interférer dans la gestion régionalisée. Dans le cadre de l'OD, un navire peut être défini comme participant dans plusieurs pêcheries, et donc devoir répondre à plusieurs OD.

Certaines organisations de pêches ont indiquées que la catégorisation des navires sur la base des captures historiques ou des données de débarquement mettrait des contraintes aux changements qu'un pêcheur peut faire pour s'adapter aux nouvelles mesures. De plus, les navires peuvent changer de catégorie dans une même année, et travailler avec une telle liste d'espèces rejetées fixée, peut réduire leur flexibilité annuelle.

## 3) Dérogations

Des dérogations sont incorporées aux plans de rejets régionaux, et ne peuvent être appliquées que lorsqu'elles sont justifiées par des études scientifiques. Les critères d'application pour les



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

dérogations sont décrits dans le Règlement de la PCP.

Dans les cas de dérogation pour l'OD, le calcul de l'augmentation de quota sera mené comme décrits dans le point 1). Lorsque la recommandation du CIEM prend en compte le taux de survie dans les rejets, la CE attend que la recommandation du CIEM indique le niveau de captures, débarquement et rejets corrects afin que les gestionnaires puissent décider du TAC. Lorsque qu'une dérogation à *minima* (*de minimis*) est en place, les rejets devraient être contrôlés par un suivi rigoureux sous l'égide des EM. Tous les rejets à *minima* (*de minimis*) devront être reportés.

#### 4) Implications pratiques

Toutes les captures (même si elles sont rejetées ultérieurement) doivent être répertoriées dans le journal de bord. Les captures sous la taille minimale de référence de conservation (TMRC, définie dans les plans de rejets) doivent être reportées et stockées à part des captures commercialisables. Les débarquements de toutes les espèces sous la TMRC peuvent être stockés ensemble mais doivent rester séparées des captures invendues après le débarquement. Le règlement CE 404/11 sur les journaux de bord sera amendé pour prendre en compte les captures sous la TMRC. La marge d'erreur pour les captures commercialisable et les captures sous la TMRC restera de 10 %.

La réunion avec les EM les 22 et 23 septembre, traitera de comment peuvent être utilisés les captures inférieure à la TMRC. En accord avec Article 15 de la PCP, les pêcheurs devraient être autorisés à vendre le poisson sous la TMRC mais pas à profit afin d'éviter une pêche ciblée. M. Rihan a indiqué que la vente ou le don de poisson ne peut pas être contrôlé et sera en concurrence avec les poissonniers. Il a été indiqué lors de la réunion que si la vente du poisson sous la TMRC ne peut pas dégager de profit, il sera difficile de trouver les fonds suffisant pour gérer ces débarquements. La CE va se pencher sur les options pour vendre les poissons sous-tailles à d'autres fins que la consommation humaine et informera les CC. L'idée est fortement partagée au sein du CC, et soutenue par la Commission, que des options doivent être trouvées pour éviter que les poissons finissent à décharge.

Tout travail supplémentaire à bord des navires de pêche, résultant de la mise en place de OD ne sera pas compensé.

Il y a eu de nombreuses questions au sujet des responsabilités concernant les infrastructures des quais pour le débarquement des captures inférieures à la TMRC. M. Rihan a précisé que les pêcheurs sont toujours responsables de leurs débarquements. Le texte de la PCP, tels que préconisé par le PE, suggère que les EM sont responsables d'utiliser l'argent des FEAMP pour mettre en place les infrastructures pour les quais.

M. Rihan a indiqué que si un navire capture plus que prévu dans la dérogation, cela constitue une



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

infraction et sera considéré de la même manière qu'un dépassement de TAC. C'est à aux EM de suivre et de contrôler cela. Les rejets devront être évités lorsque les captures dépasseront les capacités de stockage maximum, et continueront d'être considéré comme des infractions.

#### 5) Flexibilité entre les espèces

En ce qui concerne les arrangements à mettre en œuvre pour la flexibilité entre les espèces, la CE a indiqué qu'il revenait aux EM de gérer les quotas. Cette mesure est une option pour donner de la flexibilité dans la mise en place de l'OD. La flexibilité ne peut s'appliquer qu'aux stocks ayant des limites biologiques de sécurité et le CIEM a été sollicité pour dresser une liste des stocks éligibles. La flexibilité entre les espèces n'apparaîtra pas dans la construction des TAC. La CE n'a pas l'intention d'utiliser un taux d'échange entre les espèces, mais cela peut être fait pas les EM.

Il a été indiqué lors de la réunion que si tous les EM utilisaient la flexibilité entre les espèces librement, il y aurait inévitablement des questions sur la manière dont cela s'inclurait avec l'approche RMD (MSY en anglais), comme avec la surpêche de ces stocks (considérés être dans la limite biologique de sécurité).

#### 6) Les aspects déclaratifs

Le Comité de la pêche et de l'aquaculture travail sur la mise en place d'un nouveau journal de bord. Les nouvelles entrées du journal de bord devraient concerner les captures au-dessus / en-dessous de la TMRC (rejetées ou non), en incluant les poissons endommagés et rejetés. Tout poisson dans la cadre d'une dérogation doit être reporté même si c'est < 50 kg avec une marge de tolérance de 10%. En cas de force majeure, la déclaration des rejets doit être traitée avec bon sens par les agences de contrôles compétentes. Tous les débarquements, même s'ils ne peuvent être vendus doivent être décomptés des quotas.

La Commission (M. Rihan) insiste sur le fait qu'il est important que toutes les captures soient déclarées dans le journal de bord afin d'améliorer les calculs scientifiques. La flexibilité entre les espèces sera une action rétroactive prise en compte dans le calcul des captures des EM pour les TAC, ce qui n'a pas d'incidence sur les captures actuelles.

#### 7) Mise en œuvre à venir

Comme mentionné dans le point 1) la mise en œuvre de OD concernant les stocks, pour lesquels une TAC nul est recommandé reste encore à décider et sera plus pertinent en 2019. La mise en phase des nouveaux stocks dans les plans de rejets (ex : baudroie et cardine) sont du ressort des EM.

Après la présentation et les réponses apportées par M. Rihan, le Président a remercié la Commission pour ses réponses franches et ouvertes aux nombreuses questions. La discussion est



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

ouverte.

Le CCEOS a conclu que la recommandation commune du Groupe des EM des EOS a été d'une réelle utilité au CCEOS pour ses apports et il en est sincèrement reconnaissant. Des problèmes fondamentaux perdurent concernant l'utilisation des données incomplètes pour l'estimation des rejets, et le système de TAC pourrait ne pas être la bonne base pour la mise en place de l'OD. Un important point d'inquiétude concerne les stocks à quota limitant, qui risque d'être inévitable même en utilisant une « gestion adaptée », des échanges de quotas ou la flexibilité.

Il y a une crainte générale que l'OD aboutisse à la fermeture des pêcheries en raison de l'atteinte de TAC pour les espèces à quota limitant. La CE rappelle à l'assemblée que c'est la responsabilité de l'EM (régional) de rechercher l'utilisation de mesures complémentaires comme les zones de fermetures, les engins sélectifs, et la flexibilité entre les espèces, mais d'avoir à l'esprit que la fermeture d'une pêcherie reste une option. M. Rihan a indiqué que la régionalisation a été mise en place pour régler ce type de question, mais fondamentalement, la gestion des quotas à travers la stabilité relative n'a pas été installée avec l'OD à l'esprit. Cette discussion devra être reprise, peut-être à la lumière de l'examen du Règlement de Control dont l'Art 15 doit être amendé.

Il est indiqué que même sans fermeture, l'impact économique de l'OD sera rude. Une étude des pêcheries du RU montre qu'une réduction des capacités > 25% serait nécessaire en raison des stocks à quota limitant. Différentes interprétations de, par exemple, la base de calcul du pourcentage pour la dérogation à *minima (de minimis)*, ont des conséquences financières importantes. L'Évaluation de l'Impact (EI) présentée dans la proposition pour ce règlement a été jugée par certains comme insuffisante pour de telles éventuelles conséquences.

Il y a eu des questions sur le control et l'inspection de l'OD, comment les pêcheurs devront travailler entre les différents EM et règlement. Il a été suggéré que cette application devrait permettre plus de flexibilité jusqu'à ce que les effets de la mise en œuvre soient clarifiés en 2019. La CE a déclaré qu'il n'y avait pas d'autre flexibilité envisagé dans cette application. En ce qui concerne les différences entre les applications des EM, l'opinion de la CE est que la régionalisation est la clé et que bien que les EM doivent mener ce processus, la CE le facilitera autant que demandé.

Pour conclure, bien que la cession des Q / R ait été la bienvenue, les questions principales restent non réglées. Le CCEOS entrevoit des problèmes dans la mise en œuvre des règles dont l'objectif est le rendant maximum durable sans aucun rejet, la mise en œuvre pourrait aboutir soit à une réduction significative des pêcheries et une diminution du rendement soit à une non-conformité et a des rejets illégaux. Le CCEOS reconnaît la gravité de la situation et considère qu'aucune des deux options n'est souhaitable. En conclusion, il y a un besoin d'ajout important de la part des parties prenantes au niveau politique pour reconsidérer les objectifs et les conséquences de ces mesures.



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

### 3. Future recommandation sur l'Obligation de Débarquement

Le Président propose aux participants d'échanger sur les travaux nécessaires dans un futur proche sur l'OD.

\* Processus pour dépasser les questions résultantes de la mise en œuvre de l'OD en 2016

Le Président a indiqué qu'en tant qu'organisation régionale impliquée, le CCEOS est le mieux placé pour suivre les conséquences de la mise en œuvre de l'OD dans la région. Sans « exemptions » mais seulement en compilant les problèmes soulevés par le phasage de mise en œuvre, le CC peut à la fois résumer les problèmes et proposer des solutions au Groupe des EM de la région et à la CE.

Le Secrétariat (avec le nouveau « Projet de Gestion de la Communication et du Développement ») peut fonctionner comme point de contact entre les parties prenantes et entre parties prenantes et EM.

**En conclusion, le Secrétariat sera le point central pour les questions de mise en œuvre de l'OD.** Le Secrétariat mettra en place une procédure et compilera les informations à reporter aux membres du CCEOS, à la CE, au EM régionaux et au CIEM.

\* Procédure pour la future recommandation

L'assemblée a reconnu qu'avec le regroupement de la liste de problèmes, le CC devrait également proposer une recommandation sur d'éventuelles solutions. Suite à cela, une recommandation sera nécessaire sur la future mise en œuvre d'une telle procédure pour les phases de 2017-2019. Certains membres ont indiqué que le CC devait reconnaître les limites de la flexibilité dans le règlement, et le fait qu'il y aura des espèces à quota limitant qui vont être une menace aux moyens d'existence. Le plus d'information possible sur les espèces à quota limitant doivent être fournies par les CC dans un format permettant d'ajouter les évaluations scientifiques. Un processus d'élimination par l'examen de tous les cas a été proposé pour ensuite développer des alternatives à ces situations dans les cas où les règles actuelles ne permettent pas d'atteindre les objectifs.

LE CCEOS était intéressé de connaître comment les nouvelles données vont influencer les recommandations scientifiques de 2016. Les éléments que le CC peut fournir pour informer le processus scientifique pourront être nécessaire afin d'intégrer le Comité Consultatif du CIEM à temps.

Un manque d'information sur les résultats économique de l'OD a été constaté lors de la réunion. L'étude menée au RU est une bonne première étape mais des informations des autres pays doivent également être rendue disponibles. Le projet DAMARA a été mentionné car il a développé un outil utile pour observer les effets de la gestion, une fois que les données d'entrées appropriées sont disponibles. Il a aussi été indiqué qu'il ne faut pas seulement prendre en compte les conséquences économiques à court terme, mais qu'il faudrait également faire des prévisions à long terme. Le champ de recherche devrait également inclure les avantages permettant aux stocks de



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

se reconstituer.

**Le groupe conclut de proposer au ComEx :**

1. Le groupe des EM des EOS doit fournir au CSTEP les données économiques pour permettre d'évaluer l'impact de l'obligation de débarquement.

**Le Secrétariat rédigera une lettre au groupe des EM des EOS.**

2. Il y a un besoin d'évaluation scientifique (probablement via le CSTEP) pour évaluer la mise en œuvre de l'obligation de débarquement en insistant sur les scénarios d'espèces à quota limitant. Une telle évaluation pourrait être une source d'information pour la recommandation du CCEOS sur l'obligation de débarquement et sur les plans pluriannuels pour le premier semestre 2016.

**Le CCEOS rédigera une lettre à la CE demandant une évaluation et proposant de possibles termes de références.**

**Termes de Référence pour un Groupe Focus sur l'OD (GFOD)**

- Recommandation des EM des EOS et de la CE sur :
  - a) Les Phases (2017-2019)
  - b) L'évaluation des problèmes liés à la mise en œuvre et les mesures de flexibilités.
  - c) Contrôle et application
- Président : Bertie Armstrong  
Rapporteur : Secrétariat  
Membres : une demande à signer circulera
- Quand – Le Secrétariat communiquera avec les EM des EOS pour définir les dates exactes.
  - a) Les Phases (2017-2019)  
Les recommandations sont attendues au plus tôt en 2015
  - b) L'évaluation des problèmes liés à la mise en œuvre et les mesures de flexibilités.  
Les premiers résultats de la mise en place ne seront pas disponibles avant Avril, l'évaluation du CSTEP pourrait arriver plus tôt. Toutes informations prêtes à alimenter le rapport annuel de la CE.
  - c) Contrôle et application  
A aligner avec le groupe des EM des EOS.
- Langue de travail  
Le groupe travaillera par correspondance dans les trois langues de travail autant que possible.



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

## COMPTE RENDU

### **GROUPE DE TRAVAIL TRANSVERSAL OBLIGATION DE DEBARQUEMENT (I ET II)**

**Centre de conférence Printworks – château de Dublin  
Mercredi 16 et Jeudi 17 septembre 2015**

#### **Réunion II – Jeudi 17 de 9h à 10h30**

##### **1. Bienvenus et présentations**

Bertie Armstrong a souhaité la bienvenue aux membres, à la Commission, aux représentants des États Membres et aux observateurs de la réunion.

L'ordre du jour proposé a été adopté.

##### **2. Projets d'Obligation de Débarquement par États Membres (Tour de table)**

Tous les membres ont été sollicités pour présenter un résumé des projets nationaux (en cours ou planifiés) l'objectif étant d'améliorer la mise en place de l'OD. Ainsi, le partage de l'information et la coopération peuvent s'améliorer.

##### **France :**

Des projets sont en cours pour obtenir les niveaux de rejets estimatifs (NRE), avec des navires de 12m et de 24m pendant un an, deux semaines par mois, sur la base de l'auto-échantillonnage. Les données seront prêtes d'ici décembre ou janvier.

Essai d'engin sélectifs : c'est en cours en mer Celtique sur des navires de 24m ciblant gadidés / baudroie/ cardine, ainsi que pour la pêche côtière du Golfe de Gascogne (navires de 14 – 16 m) avec un nouveau projet débutant en décembre.

L'administration française prépare une classification des navires basée que les débarquements historiques. Des études de survies sont également en cours.

##### **Irlande :**

Le projet Challenge est en cours, avec une paire de navires menant des essais de mise en place de l'interdiction de rejet sans dérogation. Aussi bien dans un régime de pêche normal que dans un effort actif visant à réduire les rejets. Les résultats devraient être disponibles rapidement. Plus d'information sur les essais d'engins sélectifs seront présentés dans le Groupe Focus sur la Mer d'Irlande.

##### **Espagne :**

Le travail sur la collecte des données rejetées est réalisé depuis les 20 dernières années, il doit être analysé pour rechercher l'impact économique de l'OD. Des essais d'engins sélectifs sont en cours pour la cardine et le merlu.





CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

**Belgique :**

Une présentation sur les MTC sera disponible lors du Groupe Focus sur la Mer d'Irlande.

**Pays-Bas :**

6 projets sont en cours concernant l'augmentation de la sélectivité et la survie des captures, principalement en Mer du Nord et dans la Manche. Des changements d'engins (Chalut à perche avec impulsions, chaluts jumeaux, « flyshooter ») comme des procédures de bord pour travailler plus vite et augmenter la survie sont en cours de test. Les résultats sont attendus pour Octobre.

**RU :**

En Angleterre, des essais de survie ainsi que des modèles théoriques sur les espèces à quotas limitant (choke species) sont en place. Les travaux sont en cours sur la vente à terre des débarquements sous la TMRC. L'étude du CEFAS sur l'aiguillat est terminée, et la prise de contact avec l'industrie Irlandaise a été faite.

En Écosse ; des essais sur des navires sont en cours sur les potentielles espèces à quotas limitant, ainsi que des essais individuels sur des chalutiers de type 2 afin de réduire les rejets dans les pêcheries avec une petite taille de maille et également sur de plus grand chalutier de type 1 avec des problèmes de dépassement de quota. Des études théoriques sont en cours sur les possibles modifications de modèles de pêche.

Le groupe a conclu que la majorité du travail est fait pour les informations préalables aux dérogations mais un travail général peut être nécessaire sur la manière dont le système des TAC et Quota fonctionne pour les pêches multi-spécifiques sous l'OD. Par exemple l'approche Norvégienne a été mentionnée avec des options plus flexibles sur les captures existant plutôt que « l'arrêt brutal » de l'UE lorsque les limites de captures ont été atteintes. C'est un point que le CC pourrait discuter et ainsi travailler au développement d'options alternatives.

Les membres pensent qu'en parallèle du travail sur les MTC, le savoir en provenance de la timonerie devait être également valorisé, vu qu'adapter le comportement de pêche pour éviter des espèces est très important. Le CC pourra explorer cette voie pour essayer de développer un moyen de transmettre ce savoir. Changer les mentalités des pêcheurs sera la clé, et les stratégies d'essais en temps réel des développements (ex : camera sur les filets pour voir ce qui arrive, et permettre de l'arrêter si ce n'est pas ce qui est recherché pourra aider les pêcheurs à s'entraîner a des stratégies proactives.

Le rôle du projet de gestion de la communication et du développement des CC du CCEOS inclura la mise en place des connections appropriées entre les projets

### **3. Possibilité de pêches pour 2016**

Puisque les possibilités de pêches pour 2016 seront majoritairement dominées par OD, le projet de réponse à la consultation de la CE sur les possibilités de pêches pour 2016 a été discuté. Le document en résultant a été transmis à la CE et peut être lu en cliquant [ici](#).



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

## Annex 1 – Liste des Participants

| Membres de CC EOS          |                                                                                |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Bertie Armstrong           | Scottish Fishermen's Federation (1)                                            |
| Emiel Brouckaert           | Rederscentrale                                                                 |
| Konstantinos Kokosis       | European Bureau for Conservation and Development                               |
| Bruno Dachicourt           | European Transport Federation                                                  |
| Debbie Crockard            | Seas at Risk Organisation                                                      |
| Andrew Clayton             | The Pew Charitable Trusts                                                      |
| Thierry Guigue             | Association Nationale des Organisations de Producteurs                         |
| Richard Pellerin           | CDPMEM 22                                                                      |
| Dimitri Rogoff             | CDPMEM 14                                                                      |
| René-Pierre Chever         | CDPMEM du Finistère                                                            |
| Kevin Charlot              | CDPMEM                                                                         |
| Daniel Lefèvre             | CDPMEM de Basse Normandie                                                      |
| Olivier Le Nezet           | CDPMEM de Bretagne                                                             |
| Delphine Roncin            | CDPMEM du Nord / Pas de Calais / Picardie                                      |
| Dominique Thomas           | Coopératives Maritimes Etaploises & Armement Cooperatif Artisanal du Nord      |
| Richard Brouzes            | Copeport Maree OPBN                                                            |
| Thierry Leprêtre           | France Pêche Durable et Responsable                                            |
| Rachel Lagièrre            | OP COBRENORD                                                                   |
| Siobhán Egan               | BirdWatch Ireland                                                              |
| John Lynch                 | Irish Fishermen's Organisation                                                 |
| Francis O'Donnell          | Irish Fish Producers Organisation                                              |
| John Woodlock              | Irish Seal Sanctuary                                                           |
| Hugo Boyle                 | Irish South and East Fish Producers Organisation                               |
| Eibhlín O'Sullivan         | Irish South and West Fish Producers Organisation                               |
| Sean O'Donoghue            | Killybegs Fishermen's Organisation                                             |
| Irene Kingma               | Dutch Elasmobranch Society                                                     |
| Geert Meun                 | Stichting van de Nederlandse Visserij / Dutch Fisheries Organisation (2)       |
| Purificación Fernández     | Asociación Nacional de Armadores de Pesca de Gran Sol                          |
| Lydia Chaparro             | Fundació ENT                                                                   |
| José Luis Otero Gonzalez   | Lonja de La Coruña S.A.                                                        |
| Luis Francisco Marín       | Organización de Productores de Pesca de Ondarroa                               |
| José Manuel F. Beltrán     | Organización de Productores Pesqueros de Lugo (OPP-7)                          |
| Juan Carlos Corrás Arias   | Pescagalicia-Arpega-Obarco                                                     |
| Jesús Angel Lourido García | Puerto de Celeiro S.A. OPP-77                                                  |
| Liane Veitch               | ClientEarth                                                                    |
| Paul Trebilcock            | Cornish Fish Producers Organisation                                            |
| Thomas Bryan-Brown         | Mallaig and North West Fishermen's Association                                 |
| David Beard                | Manx Fish Producers Organisation                                               |
| Barrie Deas                | National Federation of Fishermen's Organisations                               |
| Alan Coghill               | Orkney Fish Producers Organisation                                             |
| Kara Brydson               | Royal Society for the Protection of Birds, representing Birdlife International |
| Ross Dougal                | Scottish Fishermen's Federation (2)                                            |
| John Anderson              | Scottish Fishermen's Organisation                                              |
| Mike Park                  | The Scottish White Fish Producers Association (1)                              |
| Anne-Margaret Anderson     | The Scottish White Fish Producers Association (2)                              |



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

|                            |            |                                                                   |
|----------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------|
| Jim Portus                 |            | South West FPO                                                    |
| Kevin McDonnell            |            | West of Scotland Fish Producers Organisation                      |
| <b><u>Observateurs</u></b> |            |                                                                   |
| Stéphan                    | Beaucher   | Consultant                                                        |
| Gonzague                   | de Moncuit | Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie |
| Paul                       | Duane      | Sea Fisheries Protection Authority                                |
| Iain                       | Glasgow    | DEFRA                                                             |
| Robert                     | Griffin    | European Commission                                               |
| Laurent                    | Markovic   | European Commission                                               |
| Brendan                    | Price      | Wildlife Consultant                                               |
| Dominic                    | Rihan      | European Commission                                               |
| Sara                       | Vandame    | ILVO                                                              |
| <b>Secrétariat CC EOS</b>  |            |                                                                   |
| Conor                      | Nolan      | Executive Secretary                                               |
| Barbara                    | Schoute    | Deputy Executive Secretary                                        |
| Joanna                     | McGrath    | Executive Assistant - Finance and Administration                  |